

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/221 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 16/109 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE VALIDANT LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES DE MAÎTRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE DE LA CORSE

SEANCE DU 27 JUILLET 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à Mme GUIDICELLI Lauda
M. BUCCHINI Dominique à M. STEFANI Michel
M. COLOMBANI Paul-André à Mme CASALTA Mattea
M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
M. LEONETTI Paul à Mme GUISEPPI Julie
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière
Mme PROSPERI Rosa à M. BENEDETTI François
M. PUCCI Joseph à M. BERNARDI François
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse

Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-A à M. MONDOLONI Jean-Martin
 M. TALAMONI Jean-Guy à Mme POLI Laura Maria
 M. TATTI François à M. BARTOLI Paul-Marie
 M. TOMASI Petr'Antone à Mme SIMEONI Marie

ETAIT ABSENT :

M. LACOMBE Xavier.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2015-1697 du 18 décembre 2015 du Premier Ministre et de la Ministre de l'Ecologie rendant opposable la Programmation Pluriannuelle de l'Energie Corse,
- VU** la délibération n° 13/272 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2013 portant adoption du Schéma Régional Climat Air Energie,
- VU** la délibération n° 14/121 AC de l'Assemblée de Corse du 18 juillet 2014 portant adoption du programme d'action 2014 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME portant sur le co-financement des actions dans les domaines de l'environnement, la maîtrise de l'énergie et le développement durable, et de l'accord cadre 2014/2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et EDF Corse,
- VU** la délibération n° 15/192 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2015 portant modification de la délibération n° 14/121 AC de l'Assemblée de Corse validant l'accord cadre pluriannuel 2014-2020 entre la Collectivité Territoriale de Corse et EDF sur le volet 2 du programme corse de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération n° 15/254 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant adoption de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie Corse,
- VU** la délibération n° 16/109 AC de l'Assemblée de Corse validant le dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de

l'énergie et des énergies renouvelables pour la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Corse,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2017-93 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, en date du 25 juillet 2017,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les modifications apportées aux fiches du règlement des aides de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, telles que présentées dans le rapport joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 juillet 2017

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI



